

Département du NORD Arrondissement de Lille

Maître d'OUVRAGE Commune de GENECH

Mairie 951, rue de la Libération 59 242 GENECH 03.20.84.57.16

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES – APPEL D'OFFRES OUVERT

PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Date et heure limites de réception des offres : le Samedi 15 juin 2024 à 12h00

Mesures de publicité : BOAMP ; Marchés Publics 59-62-80

Représentant de la Personne Publique : Madame la Maire de la Commune de Genech.

TABLE DES MATIÈRES

1.	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	. 3
1.1.	Objet	3
1.2.	Mode de passation	3
1.3.	Type et forme de contrat	4
1.4.	DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
1.5.	Nomenclature	4
2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1.	Delai de validite des offres	4
2.2.	FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT	4
2.3.	Variantes	4
2.4.	DEVELOPPEMENT DURABLE	4
3.	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	4
3.1.	Duree du contrat ou delai d'execution	4
3.2.	Modalites essentielles de financement et de paiement	4
3.3.	CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	4
4.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	
5.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	. 5
5.1.	DOCUMENTS A PRODUIRE	5
5.2.	DOCOMEN ON NODOINE	_
6.		7
6. 6.1.	VISITES SUR SITE CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7 . 7
_	VISITES SUR SITE	7 . 7
6.1. 6.2.	VISITES SUR SITE	7 7 7 8
6.1. 6.2.	VISITES SUR SITE CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS TRANSMISSION ELECTRONIQUE TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.	7 7 8 8
6.1. 6.2. 7.	VISITES SUR SITE	7 7 8 8
6.1. 6.2. 7. 7.1.	VISITES SUR SITE	7 7 8 8
6.1. 6.2. 7. 7.1. 7.2.	VISITES SUR SITE	7 7 8 8 8
6.1. 6.2. 7. 7.1. 7.2. 7.3.	VISITES SUR SITE	7 7 8 8 8 9
6.1. 6.2. 7. 7.1. 7.2. 7.3.	VISITES SUR SITE	7 7 8 8 8 9 9

1. Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet

La présente consultation concerne des prestations de restauration collective, à savoir la conception, la fourniture et la livraison en liaison froide de repas destinés à la restauration municipale : enfants scolarisés en maternelle et en primaire, les centres de loisirs, le personnel communal.

La présente consultation a pour objet de définir les modalités d'exécution du marché relatif à la fourniture des repas en liaison froide pour la restauration collective de la Commune de Genech.

La Commune de Genech souhaite s'inscrire dans une démarche de développement durable via sa responsabilité en matière de restauration collective et son impact pédagogique de sensibilisation des élèves.

A ce titre et en cohérence avec les ambitions nationales de la loi EGalim (Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, Décret n°2019-351 du 23 avril 2019) et de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021, la Ville de Genech collabore avec d'autres communes du territoire, et A PRO BIO, pour améliorer la traçabilité et la qualité nutritionnelle des repas.

La qualité alimentaire est souvent résumée à qualité sanitaire. Or, la qualité d'un aliment résulte bien évidemment de sa qualité sanitaire mais aussi de son goût, de sa texture, du plaisir qu'il procure, de son mode de production, de son histoire, de son environnement...

Souhaitant s'inscrire dans une alimentation de qualité plus responsable, plusieurs enjeux tels que les modes de production et de commercialisation respectueux de l'environnement et des hommes se sont dégagés, concernant le choix des denrées pour la confection des repas par le prestataire :

- Encourager l'introduction de produits durables comme spécifié dans le cadre de la Loi EGalim ;
- Privilégier les produits issus de l'Agriculture Biologique ;
- Favoriser des circuits de distribution courts ;
- Recourir préférentiellement à des produits d'origine Hauts-de-France et de saison (pour le bio et le conventionnel).

La prestation comprend :

- La confection et la livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la Commune de Genech.
- La confection et la livraison des repas en liaison froide pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) et les Mercredis Récréatifs de la Commune de Genech.

La description des prestations attendues et leurs spécifications ainsi que les informations administratives du Marché sont précisées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Lieu d'exécution du Marché Public :

Restaurant scolaire Rue Saint Exupéry 59 242 GENECH

1.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'Appel d'Offres Ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

1.3. Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire.

1.4. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Le marché ne peut-être alloti.

1.5. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
55510000-8	Services de cantine

2. Conditions de la consultation

2.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2. Forme juridique du groupement

Le Pouvoir Adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4. Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le C.C.A.P. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3. Conditions relatives au contrat

3.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au C.C.A.P.

3.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3. Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4. Contenu du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.),
- L'Acte d'Engagement (A.E.),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme du CDG59 : https://marchespublics596280.fr.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le Pouvoir Adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas	Non
d'interdiction de soumissionner	
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-	Non
1 à L. 5212-11 du Code du travail	
Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique	Non
permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat	

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir Adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes	Non
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)	Non
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes	Non
 Un mémoire technique reprenant : Un exemple de menus sur 4 semaines : 2 semaines types en hiver, 2 semaines types au printemps, spécifiant les produits de qualité et durables et régionaux ; 8 propositions de menus végétariens dont 4 faits maison, avec les fiches techniques des 4 recettes maison ; 	

- Rédigez sur une page maximum votre réponse à la question suivante :
 - « Quelle est votre stratégie d'approvisionnement en circuits courts pour les produits productibles en Région Hauts-de-France ? »
 - Indiquez également sur une autre page la liste des fournisseurs en circuits courts concernés et précisez s'ils sont engagés dans une démarche de qualité : bio, label rouge ...;
- Un calendrier d'actions prévisionnelles permettant la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Les moyens humains affectés à la mission avec au minimum la quantité de personnel, les qualifications et l'expérience professionnelle.
- Les moyens matériels affectés au Marché.
- Tout autre document permettant une bonne lisibilité du travail envisagé.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2. Visites sur site

Une visite sur site est préconisée.

Les conditions de visites sont les suivantes : Le candidat pourra demander de visiter le restaurant scolaire. Le rendez-vous doit-être pris auprès de Madame Gaèle LEMAN, Directrice Générale des Services au 03.20.84.57.16.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics596280.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au Pouvoir Adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent Règlement de la Consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Direction Générale des Services 951 rue de la Libération 59 242 GENECH

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les candidats transmettront leur offre **uniquement** par voie électronique/dématérialisée sur la plateforme du CDG59 : https://marchespublics596280.fr.

ANTICIPEZ VOTRE DÉPOT PLUSIEURS AVANT L'HEURE LIMITE.

6.2. Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7. Examen des candidatures et des offres

7.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le Pouvoir Adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITÈRE	ÉVALUATION DU CRITÈRE	PONDÉRATION
1. PRIX DE LA PRESTATION	→ jugé au regard du prix unitaire des repas proposés par le candidat	35%

2. QUALITÉ DE LA PRESTATION		65%
2.1 Politique nutritionnelle Sous critère a : Variété des menus (10%) Sous critère b : Variété et qualité des repas végétariens (10%)	 → <u>sous-critère a</u>: jugé au regard de la lecture des menus sur 4 semaines (2 semaines à l'automnehiver, 2 semaines au printemps-été) → <u>sous-critère b</u>: jugé au regard de 8 propositions de menus végétariens dont 4 faits maison, avec les fiches techniques des 4 recettes maison, ainsi que les menus sur 4 semaines demandés ci-dessus 	20%
2.2. Produits issus de l'agriculture biologique Part des produits bio proposés 2.3 Produits durables ou de qualité (SIQO, HVE, équivalents) Part des produits durables ou de qualité proposés	→ jugé au regard de la lecture des menus	15%
	proposés sur 4 semaines (2 semaines à l'automne-hiver, 2 semaines au printemps-été) et du mémoire technique (cf. liste des pièces à fournir)	5%
2.4 Saisonnalité des produits Respect de la saisonnalité des produits frais		5%
2.5 Performance en matière de développement des approvisionnements directs Diversité et type de circuits utilisés pour les produits issus des Hauts-de-France	→ jugé au regard de la question posée sur les circuits courts dans le mémoire technique	10%
2.6 Lutte contre le gaspillage alimentaire Contenu du programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire proposé	→ jugé au regard d'un calendrier prévisionnel des actions et animations à mettre en place sur l'année et d'une liste des autres actions proposées par le candidat	10%
	TOTAL	100 %

7.3. Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

7.4. Négociations

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'avoir recours à la négociation avec un ou plusieurs candidats.

8. Renseignements complémentaires

8.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics596280.fr.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2. Procédures de recours

Le Tribunal territorialement compétent est le :

Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél: 03 59 54 23 42 Télécopie: 03 59 54 24 45 Courriel: greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42 Télécopie : 03 59 54 24 45 Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr